

[Règlements, inscriptions, menus et handicap](#)

Règlement et Modalités d'Inscription scolaire et périscolaire

Modalités d'inscription scolaire :

Pour procéder à une inscription scolaire, vous devez :

- ouvrir un compte sur l'espace famille ([vers l'espace famille](#))

Puis présenter les pièces justificatives au service scolaire de la mairie :

- livret de famille
- justificatif de domicile à votre nom
- carte d'identité du parent présent
- le dernier avis d'imposition

Puis rencontrer le chef d'établissement de l'école d'affectation de votre enfant

Pour tout renseignement contacter : veronique [dot] hommet@croissy [dot] com / 01.30.09.31.28

Fichier

[Délais d'inscription et d'annulation 2018-2019 \(.pdf - 176.69 Ko\)](#)

Les menus

Menus des Crèches

Fichier

[Menus des crèches - janvier/février 2019 \(.pdf - 909.83 Ko\)](#)

Menus des écoles maternelles

Fichier

[Menus maternelle février 2019 \(.pdf - 1.2 Mo\)](#)

Fichier

[Menus maternelle Mars \(.pdf - 1.22 Mo\)](#)

Menus des écoles élémentaires

Fichier

[Menus élémentaire février 2019 \(.pdf - 1.21 Mo\)](#)

Fichier

[Menus élémentaire Mars \(.pdf - 1.21 Mo\)](#)

Tarifs Activités Périscolaires et Restauration

Fichier

[Tarifs applicables à partir du 1er août 2018 \(.pdf - 26.7 Ko\)](#)

(conformément à la délibération)

Fichier

[Activités périscolaires : Règlement intérieur, délai d'inscription, règle de vie et discipline \(.pdf - 351.23 Ko\)](#)

- Accueil du matin : Le tarif appliqué est un forfait pour la période 7h30/8h00.
- Accueil du soir : Le tarif appliqué est un forfait pour la période 16h30/18h30. Il prend en compte le goûter de l'enfant
- Accueil Post Etude : Le tarif appliqué est un forfait pour la période 18h/18h30.

Les aides

Aide du CCAS de 50% prise en charge réalisée uniquement après validation du CCAS

Les aides proposées dans le cadre de cette prestation par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) consistent en la prise en charge d'une partie de la facturation du repas de 30%, 40% ou 50 %.
Calcul du quotient : revenu fiscal de référence / 12 / nombre de part fiscale.

Si vous êtes concernés merci de vous rapprocher du service Social pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Les services municipaux sont à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires à ce sujet.

Enfance et handicap

Bulle d'Air

Accueil innovant pour enfants handicapés de 3 à 10 ans

L'association Joker, association loi 1901, assure la gestion de la structure de **centre de loisirs Bulle d'air**.

Cette association a pour objectif de : développer des projets visant la progression, l'épanouissement des enfants handicapés ainsi que le bien-être de leur famille s'assurer que les principes et les fondements établis par l'association soient respectés au sein du ou des établissements créés par l'association accueillant des personnes handicapées.

Centre d'accueil Bulle d'Air
17 rue Ernest Gouin
78290 Croissy

Email : [contact@centrebulledair \[dot\] com](mailto:contact@centrebulledair.com)

URL : <http://www.centrebulledair.com/>

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H.)

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.) est une prestation complémentaire destinée à aider les parents qui assument la charge d'un enfant ou d'un adolescent handicapé sans qu'il soit tenu compte de leurs ressources. Elle peut être accordée avec l'un des 6 compléments dès lors que la nature ou la gravité du handicap requiert fréquemment l'aide d'une tierce personne ou occasionne des dépenses particulièrement coûteuses. information sur le [site du conseil Général](#)

Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH 78)

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a prévu d'ouvrir, dans chaque département en janvier 2006, une Maison départementale des personnes handicapées, interlocuteur unique des personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH78) - secteur Ouest

3, rue des Gaudines 78100 SAINT-GERMAIN-EN LAYE
01 39 04 17 80 - [bouclesdeseine@mda \[dot\] yvelines \[dot\] fr](mailto:bouclesdeseine@mda.yvelines.fr)